



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'Ille sur Tet
SEANCE DU 20 MAI 2026

Date de convocation :
13/05/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 mai à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

Étaient présents : Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TÉCHÉNÉ Catherine, **Adjoints**, Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PULI Emmanuelle, BOUSCAIL Anne-Marie, LABARTHE Agnès, LISCIO Olivier, PEREZ Laure, CARDON Didier, FRANCH Tristan, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, BOUSSELET Angélique, LOPEZ Raphaël, CROUILLES Gaborit Emilie, MARGALET Alain, PAGÈS Caroline, ALESSANDRIA Annabelle, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : M. VILARDELL Jean-Pierre (pouvoir à Mme GILI Valérie),

M. Yannick SOTO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026/41 : DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

Le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour intégrer la prise en charge de la taxe sur les logements vacants qui ont obtenu un dégrèvement.

Enfin, il s'agira d'augmenter les dépenses de l'opération écoles pour pouvoir réaliser quelques travaux supplémentaires.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739211 : Attribution de compensation	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 73 : Impôts	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21312-933 : Bâtiments scolaires	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 933 : Ecoles	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL GENERAL		35 000,00 €		0,00 €

Compte tenu du suréquilibre du budget principal, voté par délibération du 19 février 2026, cette DM entraîne les nouveaux suréquilibres suivants :

- **Fonctionnement : 2 876 561,77 €**
- **Investissement : 187 810,00 €**
- **Total : 3 064 371,77 €**

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

VALIDE la DM n°1 détaillée ci-dessus.

DONNE pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 20 MAI 2026

Le Maire,



Alain FABRESSE